

ADOPTION DU BUDGET 2017-2018 DE LA CSDN Réinvestissement de 2,6 M\$ dans les services directs aux élèves et baisse du taux de la taxe scolaire

(Lévis, le 26 juin 2017) - Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) a adopté, le mardi 27 juin 2017, un budget de fonctionnement qui prévoit des dépenses de 263,3 M\$ et des revenus de 261,5 M\$ pour un déficit de 1,8 M\$, qui sera approprié à même les surplus cumulés de la CSDN. Le budget d'investissement est établi à 14,1 M\$.

Réinvestissement en éducation

L'élément marquant du budget 2017-2018 demeure sans contredit le réinvestissement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'un montant de 2,6 M\$ pour des services aux élèves, une somme destinée à l'appui à la réussite, l'adaptation scolaire et pour les régions éloignées qui est directement et entièrement versée aux établissements. « Ce réinvestissement ne peut que nous réjouir, d'autant plus qu'il est annoncé pour les cinq prochaines années. Il sera également intéressant et stimulant d'observer comment les milieux tireront parti des sommes qui leur sont désormais directement imparties », a mentionné le président Jérôme Demers, tout en réitérant l'appui de la commission scolaire aux initiatives qui émaneront de chaque établissement notamment concernant la réussite scolaire et les services aux élèves en difficulté.

Baisse du taux de la taxe scolaire versus hausse de l'évaluation municipale = légère hausse de 2 %

Pour 2017-2018, le taux d'imposition de la taxe scolaire est établi à 0,2259 \$ du 100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,2266 \$ l'an dernier. En tenant compte de l'augmentation de la valeur des propriétés, cela se traduira par une augmentation moyenne (baisse du taux de taxation scolaire et augmentation de l'évaluation des propriétés) du compte de taxe scolaire de 13 \$ (2,07 %) pour une propriété évaluée à 244 170 \$, soit une facture totale de 551 \$ par année.

La CSDN observe une croissance de sa clientèle; cette situation lui permet de dégager des revenus supplémentaires de 0,9 M\$.

Contexte provincial et abolition de la subvention de péréquation

Rappelons qu'en 2013, le gouvernement décidait d'abolir, sur une période de trois ans, la subvention de péréquation qui totalisait 12,8 M\$ pour la CSDN. On avait alors demandé aux commissions scolaires, soit d'effectuer des coupures, soit de récupérer la perte encourue par le biais de la taxe scolaire. « Nous avons alors été une des rares commissions scolaires à ne pas transférer la totalité de cette compression aux contribuables. Cette année, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous permettait de taxer 50,2 M\$, mais nous nous sommes limités à une somme de 47,2 M\$ », a expliqué le directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières, M. Bertin Fillion.

Ajout de personnel et investissement dans le développement pédagogique

Puisque, comme l'an dernier, aucune compression n'a été exigée par le MEES, la CSDN peut procéder à l'ajout d'une somme de 1 M\$ (12 postes) pour l'engagement de personnel affecté au soutien à l'apprentissage et d'un montant de 0,7 M\$ pour le développement dans nos établissements scolaires. L'addition de 0,3 M\$ en soutien au développement pédagogique et à l'insertion professionnelle permettra d'améliorer le service aux élèves. En plus des sommes investies à partir des allocations du MESS, la CSDN investira un demi-million (0,5 M\$) supplémentaire pour le maintien de la qualité de ses immeubles qui la caractérise, et cela, tout en tenant compte d'un déficit récurrent de 0,2 M\$. Finalement, la saine gestion des dernières années aura permis à la CSDN de puiser une somme de 1,8 M\$ dans les surplus accumulés pour équilibrer le budget.